



WebTV

Retrouvez les contenus scientifiques sur :
www.univ-nantes.fr/webtv



Participez au live-tweet des JS 2014
sur : #JS2014



CONTACT

journees.scientifiques@univ-nantes.fr

JOURNÉES SCIENTIFIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

TABLE RONDE

DE 18H À 20H

GRAND TÉMOIN
PIERRE JOXE
ANCIEN MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR
AVOCAT

CONFÉRENCES

DE 45 MN.
DE 14H À 16H

SCÈNE DE CRIME
& VIE CARCÉRALE

EXPOSITIONS
DE 10H À 18H

VENDREDI 6 JUIN 2014

LA CITÉ, LE CENTRE
DES CONGRÈS DE NANTES

OUVERT À TOUS,
ENTRÉE LIBRE
ET GRATUITE

Ne pas porter sur la voie publique.
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Société est formellement interdite.
Conception graphique : Stéphane Baudry 2014 / Société Générale / Photo par la communication du Département de Nantes

LA CITÉ, LE CENTRE DES CONGRÈS DE NANTES – 5 RUE DE VALMY, NANTES (FRANCE)

Busway, ligne n°4, arrêt « Cité internationale des congrès »

LA CRIMINOLOGIE
POUR QUOI FAIRE ?

www.univ-nantes.fr/js2014



UNIVERSITÉ DE NANTES



UNIVERSITÉ DE NANTES



Logo of a partner organization

OUVERT À TOUS
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

LA CRIMINOLOGIE, POUR QUOI FAIRE ?

GRAND TÉMOIN **PIERRE JOXE**
ANCIEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, AVOCAT

Et d'abord la criminologie qu'est-ce que c'est ? Depuis les sciences appliquées, convoquées autour de la scène de crime, jusqu'à la réflexion sur la manière dont la société réagit au phénomène criminel, les « savoirs sur le crime » sont multiples. La criminologie convoque de très nombreuses disciplines. Elle est l'enjeu de débats qui concernent notre sécurité et nos libertés, les élus et les citoyens, au plan national et international. Qui produit ces savoirs et comment ? Pour quels usages et quels résultats ?

Autour d'un grand témoin, Pierre Joxe, ancien ministre de l'Intérieur et avocat, ancien président de la Cour des comptes et ancien membre du Conseil constitutionnel, des praticiens et des universitaires, français et étrangers, débattront aussi bien sur des problématiques de réponse pénale, de prévention, de prise en charge des condamnés et des victimes, que de traitement.

- Alain Blanc**, président de l'Association française de criminologie (AFC), magistrat honoraire
- Renaud Clément**, médecin légiste au CHU de Nantes, maître de conférences à l'Université de Nantes, expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Rennes
- Martine Kaluszynski**, spécialiste de l'histoire criminelle, directrice de recherche au CNRS, laboratoire de recherche en sciences sociales (PACTE), Institut d'études politiques de Grenoble
- Christine Lazerges**, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Panthéon-Sorbonne
- André Vallotton**, expert auprès du conseil de l'Europe sur la problématique carcérale

Table ronde animée par **Jean Danet**, maître de conférences à l'Université de Nantes et avocat honoraire, membre fondateur de l'Institut universitaire nantais de criminologie (UNIC), créé en décembre 2013.

VENEZ DÉCOUVRIR LA RECONSTITUTION D'UNE VRAIE SCÈNE DE CRIME !

Exposition retraçant les techniques d'investigation utilisées par les services de la gendarmerie et de la police scientifique (autopsie, balistique, études des empreintes, etc.).
Présentée par l'Espace Mendès France

PÉNÉTRÉZ DANS UNE CELLULE FICTIVE D'UN DÉTENU AFIN DE DÉCOUVRIR LA RÉALITÉ CARCÉRALE !

Mise en scène d'une cellule fictive et exposition photos sur le centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille, par G. Korganow.
Présentées par l'association étudiante Genepi

DÉCOUVREZ LA VIE EN PRISON...

Exposition photos du centre pénitentiaire de Nantes, par P. Garçon et G. Berthaud.
Proposée par l'association Prison Justice 44



LES SCIENCES JUDICIAIRES POUR AIDER LES ENQUÊTES CRIMINELLES : LA MORPHOANALYSE ET L'AUTOPSIE

Renaud Clément, médecin légiste au CHU de Nantes, maître de conférences à l'Université de Nantes, expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Rennes
Philippe Esperença, morphoanalyste, expert agréé par la cour de cassation

Le médecin légiste est considéré comme le médecin des morts. Il doit faire « parler » le corps de la victime. Mais que peut-on attendre de ses investigations ? Peut-il déterminer exactement l'instant de la mort de la victime ? Les enquêteurs peuvent-ils s'attendre à ce qu'il décrive précisément les causes et les circonstances du décès ?
La morphoanalyse des traces de sang — que pratique le héros de la célèbre série *Dexter* — est l'étude des formes, tailles, distribution et dispersion des traces de sang sur un support dans le but de déterminer l'événement sanglant qui s'est déroulé.
Venez écouter deux experts parler de leur métier !

LA COMPLÉMENTARITÉ DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE

Guirec Le Bras, procureur adjoint, tribunal de grande instance (TGI) de Nantes
Gildas Roussel, maître de conférences à l'Université de Bretagne Occidentale

La répartition des rôles entre justice et police est souvent clairement par la loi. La police judiciaire doit rechercher les preuves des infractions et identifier les auteurs sous l'autorité des magistrats. Le procureur est ainsi amené à diriger la police judiciaire et à orienter la procédure. Les juges d'instruction, quant à eux, confient certaines investigations aux enquêteurs, notamment en cas de crime. Enfin, les tribunaux apprécient la valeur des preuves. Cette répartition des choses n'empêche pourtant pas les enquêteurs de chercher parfois à avoir plus d'autonomie face à la justice, tandis que les magistrats souhaiteraient renforcer leur contrôle sur la police. Chacun a pourtant besoin de l'autre dans la lutte contre la criminalité. Cette conférence abordera l'évolution des rapports entre ces deux mondes qui sont amenés à interagir de plus en plus fortement.

LES LIENS ENTRE PEINES ET SOINS

Virginie Gautron, maître de conférences en droit pénal et sciences criminelles, laboratoire droit et changement social, Université de Nantes
Yannick Guillaume, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, responsable de l'unité milieu ouvert (Nantes)

Une proportion non négligeable des personnes placées sous l'autorité de la justice présente des addictions (alcoolisme, toxicomanie) et/ou des troubles psychopathologiques (maladies mentales, troubles de la personnalité). Divers dispositifs de prise en charge médicale sont dès lors apparus en milieu carcéral, puis en milieu libre sous la forme de soins rendus pénalement obligatoires (obligation de soin, injonction thérapeutique, injonction de soin). Ces dispositifs génèrent des interactions croissantes entre les acteurs du monde pénal et les professionnels de la santé et de l'action sociale.
Ces deux interventions, fondées sur les résultats de recherches et sur les pratiques locales, porteront sur les différentes formes de soins engagées dans le champ pénal, sur leur nature, leurs effets et les difficultés qui se posent en la matière, ainsi que sur l'articulation des pratiques des acteurs judiciaires et des soignants au niveau local.

